

Bruxelles, le 20 mai 2022
(OR. en)

9331/22

DEVGEN 99
SUSTDEV 99
ACP 59
RELEX 675
COHAFA 52
FIN 570
WTO 89
ONU 71
OCDE 11

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	20 mai 2022
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	7459/22
Objet:	Rapport annuel 2021 relatif à la mise en œuvre des instruments de l'action extérieure de l'Union européenne en 2020 - Conclusions du Conseil (20 mai 2022)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport annuel 2021 relatif à la mise en œuvre des instruments de l'action extérieure de l'Union européenne en 2020, approuvées par le Conseil lors de sa 3870^e session, tenue le 20 mai 2022.

Rapport annuel 2021 relatif à la mise en œuvre des instruments de l'action extérieure de l'Union européenne en 2020**Conclusions du Conseil**

1. Le Conseil salue le rapport annuel relatif à la mise en œuvre des instruments de l'action extérieure de l'Union européenne en 2020. Ce rapport est un moyen de communication important permettant d'informer les citoyens et les parties prenantes, ainsi que de renforcer la transparence et la responsabilité en ce qui concerne la mise en œuvre et les résultats de l'action extérieure de l'UE, et sa contribution à la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD), ainsi qu'à la mise en œuvre de l'accord de Paris.
2. Le Conseil se félicite du fait que le rapport couvre les principaux aspects du soutien financier que l'UE a accordé en 2020 dans le cadre de la coopération internationale et du développement, de la politique européenne de voisinage, de l'aide humanitaire et la protection civile, de l'élargissement de l'UE, de la paix, de la sécurité et la défense, de la préparation et la réaction aux crises, des droits de l'homme et de la démocratie, de l'égalité de genre et du soutien aux objectifs de l'UE en matière de politique étrangère. Il salue les efforts déployés dans le rapport pour montrer les progrès accomplis en vue de la réalisation des ODD. Il se félicite également des efforts qui y sont déployés pour montrer la manière dont l'action extérieure de l'UE contribue aux priorités stratégiques et au rôle géopolitique de l'Union.
3. Le Conseil plaide en faveur du renforcement de l'approche axée sur une "vision partagée", une "action commune" et une "meilleure collaboration", ainsi que le préconisent la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne et le nouveau consensus européen pour le développement, y compris la réalisation de progrès visant à rendre l'action extérieure de l'Union davantage fondée sur la concertation, plus réactive, plus inclusive, plus efficace et plus résolue, en gardant à l'esprit le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix.
4. Le Conseil souligne qu'il importe d'établir des partenariats internationaux solides conformément aux valeurs et aux intérêts de l'UE, tout en s'attachant à promouvoir un multilatéralisme effectif centré sur les Nations unies, et en renforçant la coopération internationale fondée sur des règles. Le Conseil rappelle qu'un ordre multilatéral reposant sur le droit international, et notamment sur les principes de la charte des Nations unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, constitue le seul garant de la paix et de la sécurité chez nous et à l'étranger.

5. Le Conseil souligne qu'il importe de se concentrer sur les résultats spécifiques de l'action extérieure de l'UE. Il se félicite de l'amélioration des rapports des services de la Commission et du SEAE sur les résultats concrets des projets et programmes de l'UE, notamment grâce à une couverture plus large des données. Il se félicite de l'intégration de la communication des résultats dans les chapitres thématiques du rapport. Il salue également les efforts déployés pour répondre à son appel à coordonner étroitement et à concevoir, mettre en œuvre et suivre de concert les initiatives de l'Équipe Europe de manière inclusive.
6. Le Conseil se félicite que le rapport mette davantage l'accent sur le chapitre géographique, où figure un examen de la manière dont l'action extérieure de l'UE contribue aux priorités stratégiques de l'UE dans chaque région géographique où celle-ci opère.
7. Le Conseil se félicite de l'établissement de rapports sur la réaction mondiale de l'UE face à la pandémie de COVID-19, y compris sur les résultats de l'approche de l'Équipe Europe au bénéfice des personnes les plus touchées par la crise. Il invite les services de la Commission et le SEAE à mettre davantage l'accent sur l'Équipe Europe et l'impact qu'elle a eu, notamment la manière dont les fonds de l'UE ont ciblé les personnes les plus touchées par la crise, dans la prochaine édition du rapport.
8. Le Conseil attend avec intérêt les futurs rapports présentant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde (IVCDCI – Europe dans le monde), conformément à l'article 41 du règlement établissant cet instrument. En vue d'une publication en temps utile, le Conseil demande aux services de la Commission et au SEAE de réfléchir aux possibilités d'alléger les futurs rapports, notamment les parties descriptives du document de travail des services de la Commission.
9. Le Conseil invite les services de la Commission et le SEAE à continuer d'améliorer la communication stratégique concernant l'action extérieure de l'Union européenne et la sensibilisation à celle-ci, y compris dans le cadre d'initiatives de l'Équipe Europe. Le Conseil soutient également l'intensification des mesures de communication efficaces s'adressant à tous les groupes cibles concernés, au moyen de campagnes et d'événements thématiques visant à accroître l'impact et la visibilité de l'action extérieure de l'UE et à lutter contre la désinformation.